

Sylvain BERRIOS

---

Député du Val-de-Marne

Maire adjoint de Saint-Maur-des-Fossés

6/8, Rue Maurice Lauzière  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

**Monsieur Henri PLAGNOL**  
**Maire de Saint Maur des Fossés**

**Monsieur Jacques LEROY**  
**1er adjoint au Maire délégué aux Finances**

Place Charles de Gaulle  
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Saint-Maur-des-Fossés, le 25 juin 2013

Monsieur le Maire,  
Monsieur le 1er adjoint délégué aux Finances,

Les Saint-Mauriens ont reçu dans leurs boîtes aux lettres ces derniers jours votre bilan de mandat de 108 pages en quadrichromie intitulé « Agir pour Saint-Maur ». Le coût d'une telle brochure est indécemment élevé.

Au-delà du contenu, de ses approximations et erreurs manifestes, au-delà même du caractère auto promotionnel de cette publication, il nous semble que vous ne mesurez pas la situation actuelle.

Les Saint-Mauriens sont choqués et exaspérés face à de telles gabegies alors que vous invoquez sans cesse l'impossibilité d'engager de nouvelles dépenses, pourtant urgentes, telles que l'entretien des écoles ou de la voirie.

Les agents municipaux sont stupéfaits par la désinvolture qui consiste à dépenser sans compter pour vous et votre cabinet alors qu'au quotidien, vous leur demandez des efforts sans cesse plus importants.

Les élus municipaux qui ont découvert votre publication en même temps que tous les Saint-Mauriens, sont inquiets et consternés par ces dépenses inconsidérées alors même qu'une enquête préliminaire a été ouverte par le Procureur de la République le 17 avril dernier confiée à la brigade de répression de la délinquance économique avec présomptions de favoritisme, de détournement de fonds publics, de prise illégales

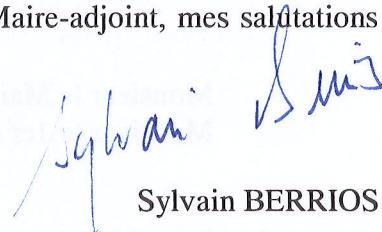
d'intérêt et de faux et usage de faux dans le cadre des marchés de communication de la ville.

Dans moins d'un an auront lieu les élections municipales et il appartiendra aux Saint-Mauriens de choisir leur maire. D'ici là, votre fonction vous oblige à de la responsabilité et de l'exemplarité dans l'action municipale et l'utilisation de l'argent des contribuables.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une gestion municipale qui oscille entre pénurie et gaspillage, où de telles dépenses importantes sont soustraites au contrôle du conseil municipal. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir produire lors du prochain Conseil municipal les devis, bons de commande et factures de ce document de propagande, ainsi que d'indiquer les services municipaux qui ont contribué à sa réalisation. A défaut, je demanderai que soit inscrit lors d'un prochain Conseil municipal l'annulation de la délibération vous accordant délégation du conseil municipal en application de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et vous permettant d'engager des dépenses importantes sans autorisation préalable du Conseil municipal.

J'attire enfin votre attention sur le fait que toutes ces dépenses devront être intégrées à vos comptes de campagne municipaux respectifs dès lors qu'il s'agit de la promotion de votre action.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-adjoint, mes salutations respectueuses.



Sylvain BERRIOS